

FICHE DE POSTE

Identification du poste	Identité de l'agent	
Division : Médecine de prévention	Nom-Prénom :	
Service : Médecine de prévention	Catégorie : A	Quotité de travail : 1.00
Intitulé du poste : médecin de prévention	Corps : MDP	Grade : CONTRACTUEL

Présentation de la division ou du service

Mission principale : Conseiller de l'administration et des agents dans le domaine de la santé et du bien être au travail	Place du poste dans l'organisation : médecin coordonnateur du service de médecin de prévention, rattaché hiérarchiquement au recteur et fonctionnellement au MCTR animateur du service de médecine de prévention	
Effectifs : 5	Encadrement : oui	

Contenu du poste

Finalité du poste : Conseiller de l'administration et des agents dans le domaine de la santé et du bien être au travail.	Mission principale : suivi médical des personnels
---	--

Principales activités ou tâches :

Mission 1:	-Assurer le suivi médical des personnels, et plus particulièrement des personnels en difficultés. -Accompagner le service de gestion des ressources humaines dans ses missions d'intégration des personnels handicapés. -Participer aux dispositifs d'aide aux personnels en difficultés, réorientation, reclassement, aménagement de poste -Intervenir dans la gestion des accidents de travail, et maladie professionnelle.
Mission 2:	-Appliquer la médecine statutaire (mutations, aménagements de postes, postes adaptés de courte et de longue durée) - Participer au comité médical départemental et au comité de réforme
Mission 3:	-Assurer dans la mesure du possible la surveillance médicale particulière (reprise après CLM/CLD , Handicap , femmes enceintes ...) -Suivre les personnels soumis à des risques professionnels. -Apporter son expertise sur l'environnement professionnel avec les autres acteurs du domaine comme l'ISST , dans le cadre du tiers temps .
Mission 4:	-Contribuer à la définition et à la mise en œuvre de la politique de prévention de l'académie -Participer au CHSCTA -Contribuer à l'élaboration du programme annuel de prévention -Présenter chaque année un rapport d'activité de la médecine de prévention. -Participer dans le cadre du " Tiers temps " aux actions d'adaptation des conditions de travail en milieu professionnel. -Participer aux formations , à la prévention et à l'éducation sanitaire en rapport avec l'activité professionnelle. -Analyser les postes de travail, etc..

Contexte et spécificité

Contexte et spécificité	Champ des relations liées au poste
Le médecin de prévention exerce ses missions dans le cadre du code de déontologie médicale et dans le respect des attributions conférées par le décret N°82-453 du 28 mai 1982 modifié, relatif à l'hygiène et à la sécurité au travail, ainsi qu'à la prévention médicale de la fonction publique.	-Ressources humaines -Divisions des personnels -Service accidents du travail / maladies professionnelles -Service sociale des personnels -Délégation académique à l'hygiène et à la sécurité -Comité médical départemental et comité de réforme -Inspection régionale du travail

Compétences requises pour le poste

« Savoir » : Diplômes et principales connaissances théoriques spécifiques au poste :	-Doctorat de médecine -Diplôme d'études spécialisées en médecine du travail (CES ou DES) -Connaître le fonctionnement d'une académie et la réglementation s'appliquant à la médecine de prévention dans la fonction publique d'état. -Maîtriser la protection médico-sociale dans la fonction publique d'état.
« Savoir-faire » : application concrète des techniques, méthodes et outils spécifiques au poste :	-Libre office, MEDEDUC, MÉTICE , ÉLISE, MAGISTER
«Savoir-être » : ensemble des qualités, aptitudes et comportements spécifiques au poste :	-Sens des responsabilités , prise de décision , organisation , gestion et travail en équipe. -Empathie, écoute, travail en équipe. -Capacité à gérer les émotions des patients. <i>Page</i>